



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**No. BH-08-21 6048Port-au-Prince, le 05 AOUT 2021**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) tient à informer le public en général, les institutions sanitaires, les associations socio-professionnelles et les usagers en particulier, que la formation des sages-femmes et des technologistes médicaux en Haïti est, et relève jusqu'à date de la prérogative de l'état.

Aucune reconnaissance n'a été donnée à des institutions privées pour former des professionnels dans ces domaines. Le Ministère de la Santé Publique et de la Population exhorte les étudiants et les parents à la prudence dans le choix des filières de formation en Science de la Santé, tout particulièrement celles qui sont aujourd'hui encore offertes uniquement par des structures de formation contrôlées par l'Etat.

Une liste des institutions reconnues aptes à assurer des enseignements en Sciences de la Santé par catégorie est disponible sur le site officiel du Ministère.


Dr. Marie Gréta Roy **CLEMENT**
Ministre

